



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

Niort, le 06/01/2022

### **Covid 19 : Prorogation du port du masque obligatoire en extérieur sur certains espaces publics et pour certaines occasions**

En Deux-Sèvres, l'amplification de la circulation virale constatée au niveau national, se traduit dans notre département par une incidence qui atteint plus 900 cas pour 100 000 habitants : un niveau jamais mesuré depuis le début de l'épidémie ! Au vu de ces éléments, le Préfet, Emmanuel Aubry, a décidé de maintenir les mesures de protection en vigueur.

Ainsi l'arrêté prescrivant le port du masque en extérieur sera prorogé jusqu'au **mercredi 26 janvier 2022 inclus**.

Le port du masque reste donc obligatoire sur les espaces de plein air accueillant des marchés, des ventes au déballage et plus globalement pour tout rassemblement sur la voie publique.

Il demeure également en vigueur dans les transports en commun, aux abords des quais, gares et abri bus.

Il doit être aussi porté sur les parvis des établissements scolaires et des accueils de loisirs à moins de 50 mètres de ces derniers aux heures d'entrée et de sortie.

Il est enfin exigé pour le public des événements sportifs qui se dérouleront dans des zones susceptibles d'être des lieux de rassemblement du public non soumis au Pass Sanitaire.

**Bureau Communication Interministérielle**  
Tél : [ **05.49.08.68.02** ou **68.01** ]  
Courriel : [[pref-communication@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-communication@deux-sevres.gouv.fr)]  
Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT



**Bureau Communication Interministérielle**  
Tél : [ **05.49.08.68.02** ou **68.01** ]  
Courriel : [[pref-communication@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-communication@deux-sevres.gouv.fr)]  
Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT